

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26010645



29 DEC. 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0452 722 160**

Nom

(en entier) : **Agilis - Location immobilière solidaire**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **Rue des Rhieux 1 - 4101 Jemeppe**

**Objet de l'acte : Nomination d'une Directrice-gérante et d'un Directeur financier -
Délégations de signature**

Par décision du 7 octobre 2025, le Conseil d'administration d'Agilis - Location immobilière solidaire a désigné, à l'unanimité, Madame Charlotte Bernard (Rue De La Chataigneraie 3c à 4570 Marchin - RN 88041934489) pour assurer les fonctions de Directrice-gérante de la structure en remplacement de Monsieur Sebastian Ouchev (Rue du Rouwa 21 à 4041 Milmort - RN 70082447540). Cette décision sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale.

Madame Charlotte Bernard agit avec tous les pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration, notamment ceux en matière de gestion journalière, avec l'usage de la signature y afférente.

A cette même date, Monsieur Sebastian Ouchev a été désigné en tant que Directeur Financier. Dans le cadre de ses missions, il agit avec tous les pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil d'administration, avec la signature y afférente.

L'Assemblée générale, réunie en date du 17/12/2025, a ratifié, à l'unanimité la désignation de Madame Charlotte Bernard en qualité de directrice gérante à la place de Monsieur Sébastien Ouchev, qui devient quant à lui le directeur financier du groupe Agilis.

Charlotte Bernard
En qualité de directrice-gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).